

Extension du nombre de membres au Bureau et élection de ceux-ci

Rapporteur : M. Le Président

Suite aux délibérations du Conseil de District du 20 octobre et du 22 décembre 2000 et conformément aux articles L5211-10 I et II et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous invite à étendre le nombre des membres du Bureau à 6 membres supplémentaires.

Le Bureau passe donc de 22 à 28 membres.

Conformément aux statuts, la représentation respective de la Ville de Besançon et de la périphérie est de 40 % et 60 % des membres du Bureau.

Par conséquent, il convient d'élire trois représentants de la Ville de Besançon et trois représentants de la périphérie pour respecter cet équilibre parmi les 28 membres au total.

Je vous propose les candidatures de Messieurs DUVERGET, FOUSSERET, REGNIER, pour les candidats de la Ville de Besançon, et Messieurs BAVEREL, REYLE et SOUEGES pour les trois candidats de la périphérie.

Cette nouvelle composition du Bureau s'appuie sur la représentation équitable des 5 pôles géographiques de l'agglomération, ainsi que la représentation des nouvelles communes.

A la majorité moins 2 voix contre et 9 abstentions, le Conseil de Communauté approuve l'extension du Bureau et élit les 6 nouveaux membres du Bureau proposés.

Pour extrait conforme,

Le Président